



CANADIAN
MUSEUMS
ASSOCIATION

ASSOCIATION
DES MUSÉES
CANADIENS

Comité de planification du Congrès national 2024 de l'AMC

Mandat

Le comité de planification du congrès de 2024 est responsable de la planification du Congrès national 2024 de l'AMC ainsi que du soutien lors de l'événement qui se tiendra à Niagara Falls du 9 au 11 avril 2024.

Le comité devra se réunir de façon virtuelle toutes les deux semaines de mai 2023 à mai 2024, avec des réunions plus fréquentes entre mai et septembre 2023, tout au long du processus d'élaboration du programme. Les personnes participantes doivent être très disponibles au cours de la semaine du 8 avril 2024 pour se déplacer et être présentes au congrès qui aura lieu à Niagara Falls à l'automne 2024, et doivent s'engager à assister à au moins 70 % des réunions.

La langue de fonctionnement du comité sera l'anglais.

Tâches du comité de planification du congrès :

- Passer en revue le présent mandat.
- Passer en revue les documents liés au Congrès national 2023 de l'AMC, notamment :
 - a. le thème du congrès « Portés à l'action »;
 - b. [le calendrier du programme](#);
 - c. les commentaires des membres et les résultats du sondage.
- Participer à un sous-comité pour la sélection de programmes pertinents selon votre expérience et votre expertise.
- Au cours des douze prochains mois, élaborer un programme de congrès de deux jours qui aborde les thèmes et les volets choisis aux fins suivantes :
 - a. examiner les sujets possibles en fonction des commentaires des membres et des développements actuels;
 - b. envisager des façons d'intégrer les points de vue des intervenants et des présentateurs d'autres organismes (p. ex., associations de musées provinciales et territoriales, ministère du Patrimoine canadien, Conseil de la réconciliation de l'AMC, etc.);
 - c. envisager des façons d'offrir une expérience de congrès interactive et collaborative;
 - d. accorder la priorité aux obligations contractuelles de l'AMC en matière d'hébergement et de restauration pour l'ensemble de l'événement.
- Participer activement au congrès et animer les séances au besoin selon le programme de l'événement.

Tâches des sous-comités du congrès :

- Tirer parti de votre expérience et de votre expertise dans un domaine donné afin d'organiser un programme de congrès dynamique et interactif adapté au thème et au volet en question.
- Se réunir en sous-comité en dehors du comité principal pour examiner les propositions de séances et sélectionner les présentateurs, en plus d'élaborer la programmation quotidienne.
- Suggérer du contenu et des séances supplémentaires, au besoin.
- Faire appel à une expertise supplémentaire et ajouter des membres au sous-comité, au besoin.
- Faire rapport au comité du congrès lors des réunions régulières.

Administration du comité :

- Les réunions se tiendront virtuellement sur Microsoft Teams.
- Les fichiers de travail seront partagés sur un site SharePoint dédié.
- L'AMC fournira un soutien administratif au comité, y compris l'établissement du calendrier et l'élaboration de l'ordre du jour.

Composition du comité du congrès :

- Une (1) personne représentant le conseil d'administration actuel de l'AMC.
- Une (1) personne représentant les fellows de l'AMC.
- Huit à dix (8 à 10) membres de l'ensemble des membres actuels de l'AMC (doivent être des membres en règle).
- Deux (2) membres du personnel de l'AMC, l'un agissant à titre de président du comité et l'autre, à titre de vice-président.
- Le président et le directeur général de l'AMC sont tous deux membres d'office du comité et peuvent y participer si leur calendrier le permet.
- D'autres membres du personnel de l'AMC peuvent assister au comité du congrès et y présenter des exposés, de temps à autre.

Les participants seront choisis en fonction de la diversité des expériences muséales, notamment :

- les personnes autochtones, noires et de couleur, les personnes 2SLGBTQ+ et d'autres professionnels des musées dignes d'équité;
- les professionnels des musées francophones;
- les professionnels émergents des musées;
- les personnes représentant les points de vue des musées de diverses tailles opérationnelles;
- les personnes représentant la diversité des régions géographiques du Canada;
- les personnes représentant les connaissances, l'expérience et l'expertise connexes aux thèmes et aux volets du congrès.

Rémunération :

- Les membres du comité ne reçoivent habituellement pas de rémunération.
- Les frais de déplacement, d'inscription et de participation des membres au congrès de 2024 à Niagara Falls (y compris les indemnités journalières d'hébergement et de déplacement) seraient habituellement payés par l'employeur du membre, mais ils peuvent être couverts avec l'approbation du directeur général de l'AMC, conformément aux politiques de l'AMC en matière de voyage.
- Les membres qui présentent ou animent une séance dans le cadre du congrès seraient admissibles, avec la permission du directeur général, aux mêmes honoraires que les autres présentateurs et selon ce qui a été établi par le comité, dans les limites budgétaires de l'AMC.

Dates importantes

- 14 avril – Lancement de l'appel aux membres du comité
- 24 avril – Date limite pour les candidatures
- 5 mai – Avis aux candidats retenus de leur nomination au comité et sollicitation auprès d'eux afin de connaître leur disponibilité pour la première réunion
- Semaine du 15 mai – Première réunion du comité
- 1^{er} juin – Date limite de présentation de la phase 1 de l'appel de propositions
- 30 juin – Date limite pour aviser les candidats retenus en sélection finale
- 14 août – Date limite pour soumettre des propositions complètes pour la phase 2
- 15 septembre – Avis aux présentateurs retenus
- Automne 2023 – Lancement du congrès et inscription
- Du 9 au 11 avril 2024 – Dates du Congrès national 2024 de l'AMC

Soutien du personnel

- Stephanie Danyluk (gestionnaire principale, Engagement communautaire) présidera le comité.
- Rebecca MacKenzie (directrice des communications) agira à titre de vice-présidente du comité.